



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS / FEUILLET DE CLÔTURE
CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 12 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 12 novembre 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir : Isabelle WEULERSSE

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2025_102	MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE Décision de ne pas réaliser – Approbation	32	0	0	0
2025_103	ÉCOLES PUBLIQUES CRÉDITS SCOLAIRES – PROJETS DES ÉCOLES Vote des crédits	32	0	0	0
2025_104	ÉCOLES PUBLIQUES CRÉDITS SCOLAIRES – FOURNITURES Vote des crédits	32	0	0	0
2025_105	ÉCOLES PUBLIQUES CRÉDITS SCOLAIRES – CRÉDITS COOPÉRATIFS Vote des crédits	32	0	0	0
2025_106	LYCÉE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX Autorisation de signature	32	0	0	0
2025_107	CONVENTION DE PRÊT D'UNE EXPOSITION ITINÉRANTE ET TARIFICATION DU LIVRET Exposition « Femmes & Milieux professionnels, à la rencontre de celles qui osent »	32	0	0	0
2025_108	FESTIVAL QUAIS DU DÉPART CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028 Autorisation de signature	32	0	0	0

Conseil municipal - Brignais

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2025_109	COMITÉ DES FÊTES CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2028 Autorisation de signature	32	0	0	0
2025_110	ASSOCIATION SUD LYONNAIS BASKET (SLB) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028 Autorisation de signature	32	0	0	0
2025_111	ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028 Autorisation de signature	32	0	0	0
2025_112	ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028 Autorisation de signature	32	0	0	0
2025_113	OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES Autorisations – Année 2026	32	0	0	0
2025_114	SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS MISE À JOUR DU PROTOCOLE TEMPS DE TRAVAIL Ajout d'un cycle de temps	32	0	0	0
2025_115	SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS AVANTAGES SOCIAUX – TITRES DE RESTAURATION Mise à jour des modalités de versement	32	0	0	0
2025_116	SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PORTÉE PAR LE CDG69 - RISQUE PRÉVOYANCE Autorisation de signature	32	0	0	0
2025_117	SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS TABLEAU DES EMPLOIS Mise à jour au 1er janvier 2026	28	0	4	0
2025_118	DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent	32	0	0	0
2025_119	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – SERVICE ANIMATION JEUX / LUDOTHÈQUE MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS Renouvellement d'emplois vacataires – Année 2026	31	0	1	0

Fin de séance à 22 h 48

Approbation du feuillet de clôture du Conseil municipal	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 18 novembre 2025  A blue circular stamp of the Mairie de Brignais, featuring a coat of arms with a sun and a river, surrounded by the text "Mairie de Brignais" and "69530-Brignais". To the right of the stamp is a large, handwritten blue signature.
Roger REMILLY (Secrétaire de séance du 12 novembre 2025)	Le 18 novembre 2025  A large, handwritten blue signature of Roger Remilly, which appears to be a stylized version of the date "18 novembre 2025".



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
Décision de ne pas réaliser - Approbation

N°2025_102

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Brignais a été approuvé le 13 février 2020 à la suite d'une procédure de révision. Il a été mis à jour le 2 juillet 2021, le 25 août 2021 et le 13 juin 2022, modifié le 16 mars 2022 et le 15 mai 2024.

Une modification de droit commun du PLU a été engagée en 2025. Elle a notamment pour objectifs :

- d'intégrer les principes d'aménagement retenus dans le plan-guide élaboré en 2023 sur les secteurs à enjeux de la Gare et des Pérouses
- de modifier les dispositions en matière de coefficients de pleine terre et de biotope dans les zones d'activités pour tenir compte des difficultés rencontrées par les porteurs de projets dans le développement des activités économiques existantes
- d'adapter les exigences de mixité sociale pour prendre en compte les projets déjà réalisés et ceux connus à court terme et aboutir à une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire communal
- de mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique dans le règlement du PLU
- de réaliser des modifications diverses sur les Orientations d'Aménagements et de Programmation pour les ajuster vis-à-vis des projets portés par la commune
- de corriger des erreurs matérielles

Conformément à l'article R.104-12 du Code de l'urbanisme, lorsque la procédure de modification d'un plan local d'urbanisme n'est pas soumise à évaluation environnementale de manière obligatoire, il appartient à l'autorité responsable de l'évolution du plan local d'urbanisme de décider de soumettre cette procédure à évaluation environnementale si elle estime que cette évolution est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement. Si tel n'est pas le cas, la personne publique responsable saisit l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas ad hoc pour avis conforme et prend une décision relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale au vu de cet avis conforme.

La modification du plan local d'urbanisme a donc été soumise pour avis à l'autorité environnementale au titre d'un examen au cas par cas ad hoc le 29 avril 2025.

Par avis n° 2025-ARA-AC-3866 en date du 23 juin 2025, l'autorité environnementale a estimé que la procédure de modification était susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine et elle a requis la réalisation d'une évaluation environnementale proportionnée aux enjeux, dont l'objectif est notamment :

- d'établir l'état initial précis des sites référencés comme potentiellement pollués et voués à changer d'usage dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire porté par le PLU ;
- de garantir par des mesures réglementaires du PLU que les changements d'usage projetés ne présentent aucun risque sanitaire pour les futurs occupants des sites concernés liés à la qualité des sols et au risque de développement des maladies vectorielles (moustiques tigres) ;

En estimant que l'obligation de réalisation d'une évaluation environnementale était disproportionnée par rapport à l'objet de la procédure de modification n°3 du PLU et l'incidence réelle des modifications projetées par rapport au PLU actuellement en vigueur, la commune a exercé un recours gracieux contre la décision de l'autorité environnementale. En parallèle, la commune a complété le projet de modification n° 3 du PLU par des mesures visant à s'assurer de la prise en compte par les maîtres d'ouvrage du risque de pollution des sols et des recommandations de concevoir les projets de construction et d'aménagement de façon à éviter la stagnation de l'eau favorable au développement des moustiques.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été consultées et ont rendu leur avis sur la base de ce projet de modification complété. Le dossier de modification du PLU soumis à enquête publique intégrera également ces compléments.

Par un avis n° 2025-ARA-AC-4028 en date 17 octobre 2025, l'autorité environnementale a donné une suite favorable au recours gracieux et a confirmé que la procédure de modification n'était pas susceptible d'affecter de manière significative l'environnement et qu'elle ne requérait pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

Conformément à l'article R.104-33 du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal est invité à décider, au regard de l'avis de l'autorité environnementale, de ne pas soumettre à évaluation environnementale la procédure de modification n° 3 du PLU.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 5 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DÉCIDER de ne pas soumettre la modification n° 3 du plan local d'urbanisme à évaluation environnementale.
- DIRE que la présente délibération fera l'objet des formalités prévues par les articles R.153-20 6° et R.153-21 du Code de l'urbanisme : affichage en Mairie durant un mois, mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, mention au recueil des actes administratifs

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : ÉCOLES PUBLIQUES

CRÉDITS SCOLAIRES – PROJETS DES ÉCOLES

Vote des crédits

N°2025_103

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Afin d'accompagner au mieux la réalisation des projets des écoles publiques, des modalités de fonctionnement ont été mises en place depuis 2016 et revues en 2020.

Ainsi, les crédits liés aux projets dans les écoles et aux dépenses d'investissement ont été globalisés, la participation financière attribuée à chaque école est calculée en fonction du nombre d'élèves.

En parallèle, des crédits sont fléchés sur des actions culturelles proposées et financées directement par la commune : deux spectacles vivants par classe au Brisque et 5 000 € pour des participations aux actions culturelles liées par exemple à la bande dessinée, au cinéma ou à d'autres formes d'expression artistique.

Pour l'année 2026, 25 000 € ont été répartis selon le tableau ci-après, afin de répondre aux projets des écoles et de couvrir les dépenses d'investissement.

Afin de veiller à la bonne utilisation de ces crédits, les écoles s'engagent à transmettre un bilan annuel qualitatif et financier de leur utilisation, avant la fin du mois d'octobre 2026.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 5 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les crédits pour l'année civile 2026, répartis entre les écoles, comme indiqués ci-dessous

ÉCOLES	TOTAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Montant	Pré projet	Montant	Pré projet
André Lassagne 118 élèves	2 671,00 €	2 100,02 €	Participation à la sortie de fin d'année des élèves (5 € par élève), Achat de livres pour la BCD Impression des carnets de suivi des élèves : 45 élèves Impression des parcours d'ateliers autonomes : 120 élèves Cadeaux de fin de maternelle pour les élèves de GS (petit livre)	571,98 €	2 postes lecteurs CD pour les classes 1 et 2 Four électrique pour l'école 2 camions géants cour des Petits
Jacques Cartier maternelle 88 élèves	1 992,00 €	912,00 €	Abonnement à l'école des loisirs pour chaque classe Sacs en tissu pour la BCD (1/élève) Bookinou (1/classe) Mur sonore (1/classe) Casques d'écoute (X2)	1 080,00 €	Renouvellement mobilier de classe (chaises, tables, meubles...), achat pour BCD avec le budget restant (en fonction des effectifs, meubles de bibliothèque, poufs, fauteuils...)
Claudius Fournion maternelle 109 élèves	2 467,00 €	1 530,00 €	Visite musicale et contée du vieux Lyon Spectacle à l'école	937,00 €	1 coussin pour meuble à roulette 5 "tableaux bavard" (mur sonore) MANUTAN 5 enceintes Merlin Bayard et 5 casques Merlin Bayard



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Jean Moulin 194 élèves	5 777,00 €	3 327,00 €	Sorties scolaires : sorties cinéma au Méga CGR (à confirmer), musée, spectacles, transports Abonnements à des magazines pour les élèves (1 jour 1 actu, Mort de lire, Wapiti, Curionautes, Histoires pour les petits), livres pour la BCD Matériel du Passeport de comportement	2 450,00 €	Banc vestiaire bois Banc assise 3 lames sans dossier 160 cm Tableau pivotant 120 x 100 cm avec 12 aimants Table Polya 70x50 cm réglable - hêtre miel/gris alu - chants alaisés bois - piétement gris alu - 3 X 2 exemplaires Chaise réglable Hélia - taille 4 à 6 - 4 casiers tôle gris pour table Doga, Polya, Polya renforcée et Arceau
Jacques Cartier élémentaire 160 élèves	4 765,00 €	3 095,00 €	Financement Orchestre à l'école 1 000 € Les Incos (commandes de livres pour toute l'école) Amely : formation des élèves médiateurs	1 670,00 €	Chaises (65 € environ pour une chaise) Relieuse pour nos dossiers, livrets... Table pour la salle RASED
Claudius Fournion élémentaire 253 élèves	7 326,00 €	3186,39 €	Projet cirque cycle 2 Planétarium cycle 3	4 139,61 €	Matériel de manipulation en numération, fractions, formes géométriques 17 solides, kits électricité, minuteurs, casques anti-bruit Tabouret flexible, tabouret mogoo, chaises Cloisons acoustiques, meuble trofast + bacs, desserte Raskog pour classe flexible, horloge Klockis Timers, galettes, paravent
	24 998 €	14 150,41 €		10 847,59 €	

La répartition entre fonctionnement et investissement résulte d'échanges avec les écoles sur leurs besoins et leurs projets, d'où une participation financière de la commune de 25 000 € répartie comme suit :

- 14 150,41 € au titre des dépenses de fonctionnement
- 10 847,59 € au titre des dépenses d'investissement
- VALIDER la modification par les services de la répartition des crédits alloués aux écoles entre les différentes lignes budgétaires mentionnées ci-dessus, via des virements de crédits, selon la nature des achats afin de garantir la cohérence comptable
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 657382 et chapitre 21 - comptes 2184 et 2188 du budget principal de la commune - exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ● DÉPARTEMENT DU RHÔNE
VILLE DE BRIGNAIS ● 28 rue Général de Gaulle ● 69530 Brignais ● Tél. 04 78 05 11 11
contact@mairie-brignais.fr ● www.mairie-brignais.fr

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



Page 3 sur 3



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : ÉCOLES PUBLIQUES
CRÉDITS SCOLAIRES – FOURNITURES
Vote des crédits

N°2025_104

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Chaque année, il est demandé au Conseil municipal de voter les crédits de fournitures scolaires des écoles publiques de la commune, ainsi que leurs crédits en fournitures administratives et en matériel.

Ces crédits, votés pour l'année civile, doivent couvrir l'ensemble des besoins de l'école. Les montants sont signifiés aux directions d'école afin qu'elles en assurent la juste répartition entre les élèves et les classes, en fonction des besoins de leur école. Des crédits spécifiques sont dédiés au Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et à la médecine scolaire (ceux-ci restent inchangés).

La participation financière de la commune s'élève à 35 650 € (hors réseau d'aides spécialisées et médecine scolaire). Les crédits du réseau d'aides spécialisées et de la médecine scolaire représentent une somme globale de 1 300 €.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 5 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les montants selon le tableau ci-dessous :

2025	2026
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (604 élèves - 26 classes)	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (600 élèves - 26 classes)
Crédit fournitures scolaires 35 € / élève soit 21 140 €	Crédit fournitures scolaires 35 € / élève soit 21 000 €
Crédit fournitures administratives et matériel 130 € / classe soit 3 380 €	Crédit fournitures administratives et matériel 130 € / classe soit 3 380 €
ÉCOLES MATERNELLES (288 élèves - 13 classes)	ÉCOLES MATERNELLES (315 élèves - 14 classes)
Crédit fournitures scolaires 30 € / élève soit 8 640 €	Crédit fournitures scolaires 30 € / élève soit 9 450 €
Crédit fournitures administratives et matériel 130 € / classe soit 1 690 €	Crédit fournitures administratives et matériel 130 € / classe soit 1 820 €
RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES 1 000,00 €	RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES 1 000,00 €
MÉDECINE SCOLAIRE - Fournitures 300,00 €	MÉDECINE SCOLAIRE - Fournitures 300,00 €

- VALIDER le montant par élève et, dans le cas d'une évolution des effectifs, l'ajustement du versement en conséquence. Le montant de 35 650 € est donc un montant prévisionnel, auquel s'ajoutent les 1 300 € pour le RASED et la médecine scolaire (montant fixe)
- VALIDER la possibilité pour les services de modifier la répartition des crédits alloués aux écoles entre les différentes lignes budgétaires mentionnées ci-dessus via des virements de crédits selon la nature des achats et ce afin de garantir la cohérence comptable
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 - comptes 6067 et 6064 du budget principal de la commune - exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ● DÉPARTEMENT DU RHÔNE
VILLE DE BRIGNAIS ● 28 rue Général de Gaulle ● 69530 Brignais - tél. 04 73 05 15 11
contact@mairie-brignais.fr ● www.mairie-brignais.fr

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



Page 2 sur 2



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : ÉCOLES PUBLIQUES

CRÉDITS SCOLAIRES – CRÉDITS COOPÉRATIFS

Vote des crédits

N°2025_105

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

La commune participe financièrement aux activités scolaires des écoles publiques, outre les crédits dédiés aux fournitures scolaires. Les crédits alloués sont versés sur les coopératives des écoles et gérés par les Directions d'école pour couvrir les besoins de l'année civile.

Afin de veiller à la bonne utilisation de ces crédits, les écoles s'engagent à transmettre un bilan annuel qualitatif et financier de leur utilisation, avant la fin du mois d'octobre 2026.

La participation prévisionnelle financière de la commune est de **14 467,50 €**.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 5 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les montants selon le tableau ci-dessous :

2025		2026	
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (604 élèves - 26 classes)	16,50 € / élève 9 966,00 €	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (600 élèves - 26 classes)	16,50 € / élève 9 900,00 €
ÉCOLES MATERNELLES (288 élèves - 13 classes)	14,50 € / élève 4 176,00 €	ÉCOLES MATERNELLES (315 élèves - 14 classes)	14,50 € / élève 4 567,50 €

Pour rappel, le montant par élève inclut les achats liés au Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans les écoles depuis 2023 ainsi que les crédits liés à la pharmacie

- VALIDER le montant par élève et, dans le cas d'une évolution des effectifs, l'ajustement du versement en conséquence. Le montant indiqué de 14 467,50 € est en effet un montant prévisionnel
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 657382 du budget de la commune - exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : LYCÉE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX
Autorisation de signature

N°2025_106

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

La Ville de Brignais met à disposition depuis plusieurs années ses équipements sportifs municipaux au bénéfice du lycée professionnel Gustave Eiffel, dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

L'établissement utilisateur a souhaité, en concertation avec la Région Auvergne Rhône Alpes, en charge des lycées, formaliser cette mise à disposition par une convention tripartite. Cette demande s'inscrit dans les obligations réglementaires de la Région (articles L.214-1 et L.214-4 du Code de l'Éducation), et dans une logique de coopération entre collectivités pour favoriser l'accès des jeunes aux infrastructures sportives de qualité.

La convention porte sur la mise à disposition des équipements suivants, propriétés de la commune :

- Le Complexe sportif Pierre Minssieux
- Le Bri'Sport
- Les équipements sportifs extérieurs de la plaine des sports (préau Samuel Paty, terrain de football Jean Darfeuille...)

La présente convention est conclue pour une durée de 36 mois, renouvelable deux fois pour une durée d'un an chacune.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 5 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER la convention de mise à disposition des équipements sportifs municipaux au profit du Lycée Professionnel Gustave Eiffel telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut son adjoint à l'Enfance, la Jeunesse et la Vie Scolaire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre
- PRÉCISER que la mise à disposition est consentie à titre onéreux, selon les tarifs horaires suivants :
 - Stade Jean Darfeuille (équipement extérieur) : 6,00 € / heure
 - Gymnases : 14,00 € / heure
- DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits en recettes de fonctionnement au chapitre 75 – compte 752 du budget de la commune – exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : CONVENTION DE PRÊT D'UNE EXPOSITION ITINÉRANTE ET TARIFICATION DU LIVRET
Exposition « Femmes & Milieux professionnels, à la rencontre de celles qui osent »

N°2025_107

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Après l'engouement et le succès rencontrés lors de l'exposition « La science taille XXELLES » à l'Espace Guy De CHAULIAC, exprimés tant par les entreprises que par les élèves lors des médiations, la Ville de Brignais via sa Direction des Affaires Culturelles (DAC) a souhaité prolonger ce projet et permettre aux structures le souhaitant de porter les valeurs de cette exposition en l'accueillant dans leurs espaces.

L'exposition itinérante « Femmes & Milieux professionnels, à la rencontre de celles qui osent », regroupe des portraits réalisés par la photographe Céline VAUTEY. Elle valorise des parcours féminins dans le domaine industriel en mettant en lumière des femmes inspirantes dans des métiers traditionnellement masculins.

Avec le soutien d'entreprises mécènes, la DAC a décliné cette exposition et créé un livret afin de permettre le prêt de celle-ci.

Pour permettre la mise en place de cette exposition itinérante, il convient de formaliser les modalités dans une convention.

Un livret gratuit sera fourni avec l'exposition, en cas de demande de livrets supplémentaires, il est proposé de les vendre au tarif de 10 € TTC le livret.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjointe au Maire déléguée à la culture à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent
- DIRE qu'un livret gratuit est fourni avec l'exposition et VALIDER le tarif des livrets supplémentaires pour cette exposition soit 10 € TTC le livret
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 - compte 7088 du budget principal de la commune - exercice 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : FESTIVAL QUAIS DU DÉPART

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028
Autorisation de signature

N°2025_108

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Le Festival Quais du départ a été créé en 2012 par des passionnés de voyages et de cultures du monde. Basé à Lyon à l'origine, c'est en 2022, pour sa 10ème édition, qu'il s'est installé à Brignais. Dans ce cadre, la Ville s'investit auprès de l'Association afin de faire rayonner sa programmation et les valeurs véhiculées grâce à la mise à disposition de locaux, de matériel et de moyens humains.

Chaque année l'Association dresse un bilan qualitatif et quantitatif de son festival annuel afin de mettre en évidence les réussites et les pistes d'amélioration. Le Festival Quais du départ a pour ambition de développer son action dans le contexte territorial en nouant des partenariats forts avec les différentes structures locales.

Afin de renforcer le partenariat entre la Ville et l'association et de définir les moyens mis à disposition, il est proposé d'établir une convention d'objectifs et de moyens qui établit les engagements réciproques des deux parties pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Afin de soutenir l'Association dans la réalisation de ses objectifs, la Ville s'engage à soutenir financièrement le Festival Quais du départ. Pour l'année 2025, une subvention directe de 4 000 € a été attribuée, ainsi qu'une aide indirecte estimée à 5 603,60 € (mise à disposition de locaux, de services, etc.).

Cette convention a été travaillée avec l'Association du Festival Quais du départ afin d'en valider les objectifs. La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association du Festival Quais du Départ telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjointe au Maire déléguée à la culture à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document y afférent
- DIRE qu'un soutien financier pourra être accordé, dans le cadre d'une demande de subvention annuelle

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : COMITÉ DES FÊTES

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2028
Autorisation de signature

N°2025_109

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

L'association Comité des Fêtes a été créée en 2021 par des habitants de Brignais désireux de développer un certain nombre d'animations à destination du grand public, pour tous les âges et toute la ville.

La Ville de Brignais, soucieuse de soutenir le monde associatif brignairot qui répond au principe d'intérêt public local et qui participe à la qualité de vie et au dynamisme du territoire, a souhaité accompagner cette initiative citoyenne en mettant à disposition un certain nombre d'aides, qu'il s'agisse de subventions directes ou d'aides en nature. Ainsi, pour l'année 2025, une subvention directe de 5 000 € a été validée ainsi qu'une aide indirecte estimée à 493,57 €, (pour la saison 2023-2024).

Par ailleurs, constatant des objectifs communs et les synergies existantes entre les deux associations, la Ville de Brignais a été informée que l'Amicale des Interclasses de Brignais intégrera le Comité des Fêtes de Brignais à compter du 9 décembre 2025.

Afin de définir plus clairement les termes du partenariat entre la Ville et le Comité des Fêtes élargi, il est proposé d'établir une convention d'objectifs et de moyens qui définit les engagements réciproques pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Cette convention a été travaillée en concertation avec le Comité des Fêtes afin d'en valider les objectifs.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Comité des Fêtes telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint au Maire délégué à l'animation à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document y afférent
- DIRE qu'un soutien financier pourra être accordé, dans le cadre d'une demande de subvention annuelle

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATION SUD LYONNAIS BASKET (SLB)
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028
Autorisation de signature

N°2025_110

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

La Ville de Brignais, dans sa volonté de soutenir le développement des activités physiques sur son territoire, alloue des moyens ainsi qu'une subvention de fonctionnement à l'association Sud Lyonnais Basket.

Considérant le rôle essentiel du sport et en particulier de la pratique du basket-ball dans l'animation du territoire des communes de Brignais, Millery, Charly et Vourles, la promotion des valeurs citoyennes, l'éducation et la cohésion sociale, l'association Sud Lyonnais Basket, régie par la loi du 1^e juillet 1901 a pour objet de promouvoir, développer et encadrer la pratique du basket-ball sur le territoire.

Constatant le dynamisme de l'association par son nombre important de licenciés, son implication dans la formation des jeunes à travers son école de mini basket labellisée par la FFBB, son niveau régional, son engagement dans des actions sociales, éducatives et citoyennes, la ville souhaite formaliser le partenariat par l'établissement et la signature d'une convention définissant le cadre de cette coopération, les objectifs poursuivis par l'association et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Ce soutien en faveur du développement local de cette discipline pour tous s'appuie sur l'engagement des membres dirigeants de l'association, qui partagent l'ambition d'un club attractif, ouvert et impliquant des joueurs et des joueuses dès le plus jeune âge.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Sud Lyonnais Basket (SLB) telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué au sport et à la coordination de la vie associative, à signer la convention et ses éventuelles annexes
- DIRE qu'un soutien financier pourra être accordé dans le cadre d'une demande de subvention annuelle

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB)
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028
Autorisation de signature

N°2025_111

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

La Ville de Brignais, dans sa volonté de soutenir le développement des activités physiques sur son territoire, alloue des moyens ainsi qu'une subvention de fonctionnement à l'association Amicale Laïque de Brignais.

Afin de formaliser le partenariat, il est proposé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour s'assurer d'un dialogue régulier entre la ville et l'association.

En effet, cette association, par ses multiples sections sportives et activités culturelles, touche un large public et s'inscrit dans la pratique sportive (en particulier dans les arts martiaux), l'expression corporelle et les activités de bien-être.

Association d'éducation populaire affiliée à la Fédération des Œuvres Laïques, elle s'adresse au plus grand nombre et cherche à toucher tous les publics, dont les jeunes, même les plus éloignés des pratiques encadrées.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Amicale Laïque de Brignais (ALB) telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué au sport et à la coordination de la vie associative, à signer la convention et ses éventuelles annexes
- DIRE qu'un soutien financier pourra être accordé, dans le cadre d'une demande de subvention annuelle

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB)
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028
Autorisation de signature

N°2025_112

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

La Ville de Brignais, dans sa volonté de soutenir le développement des activités physiques sur son territoire, alloue des moyens ainsi qu'une subvention de fonctionnement à l'association Espérance et Vaillantes de Brignais.

Afin de formaliser le partenariat, il est proposé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour s'assurer un dialogue régulier entre la ville et l'association.

En effet, cette association, par ses multiples sections et activités, touche un large public et s'inscrit dans la pratique sportive de loisir, de compétition, de sport-santé, d'expression corporelle et de bien-être.

Elle s'adresse autant aux enfants qu'aux jeunes et aux adultes, et s'appuie sur l'engagement des membres dirigeants de l'association, qui partagent l'ambition d'une association attractive, ouverte et impliquant les adhérents dès le plus jeune âge.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Espérance et Vaillantes de Brignais (EVB) telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué au sport et à la coordination de la vie associative, à signer la convention et ses éventuelles annexes
- DIRE qu'un soutien financier pourra être accordé, dans le cadre d'une demande de subvention annuelle

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

Le secrétaire

Roger REMILLY





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES
Autorisations – Année 2026

N°2025_113

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, en ses articles L 3132 à L 3133 et notamment ses articles R 3132-25, R 3132-26 et R 3132-27, ainsi que son article R 3164-1

Vu la loi quinquennale pour l'emploi du 20 décembre 1993, article 44

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 en ses articles L 3132-242 à 244

Comme chaque année, le Conseil municipal peut établir un calendrier annuel des dérogations à la fermeture des commerces le dimanche.

La dérogation est collective : aucune demande de dérogation n'est à formuler par les commerçants.

Il est rappelé que peuvent ouvrir le dimanche, sans autorisation préalable, les établissements qui emploient des salariés dans les secteurs nécessaires à la continuité de la vie économique et sociale notamment hôtels, cafés, restaurants, débits de tabac, stations-service, magasins de détail de meubles et de bricolage, fleuristes, poissonneries, établissements de santé et sociaux, entreprises de transport et d'expédition, entreprises de presse et d'information, musées, salles de spectacles, marchés, foires, services à la personne et industries utilisant des matières premières périssables.

Un commerce sans salarié peut ouvrir le dimanche.

Si le commerce emploie des salariés, les compensations dues à chaque salarié en cas de travail dominical sont :

- Le repos compensateur (accordé collectivement ou par roulement la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos d'une durée équivalente en nombre d'heures travaillées) ;
- La majoration de salaire (au moins égale au double de la rémunération normalement due, soit un salaire payé à 200% du taux journalier) pour une durée équivalente.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER l'ouverture dominicale des commerces sur la commune de Brignais aux 12 dates suivantes pour l'année 2026 :
 - 11 - 18 - 25 janvier
 - 1er février
 - 31 mai
 - 28 juin
 - 5 - 12 juillet
 - 6 - 13 - 20 - 27 décembre

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
MISE À JOUR DU PROTOCOLE TEMPS DE TRAVAIL
Ajout d'un cycle de temps

N°2025_114

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Considérant que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, met fin au maintien, à titre dérogatoire, des régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 3 janvier 2001.

Considérant la délibération 2021-151 du 15 décembre 2021 par laquelle la Ville et la Régie culturelle autonome de la ville de Brignais formalisaient et instauraient un protocole temps de travail.

Dans un souci d'adaptation et de modernisation de l'organisation du temps de travail au sein des services, la collectivité souhaite proposer un nouveau cycle hebdomadaire de 37 heures 30.

Ce cycle viendrait compléter les dispositifs déjà en vigueur afin d'offrir une plus grande souplesse dans l'organisation du travail et de mieux répondre à la diversité des missions, des contraintes de service et des situations individuelles.

L'instauration de ce nouveau cycle vise à renforcer l'attractivité de la collectivité, à favoriser une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, et à optimiser l'utilisation des RTT pour une gestion plus équilibrée des compteurs de congés et de Compte Épargne Temps (CET).

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial en date du 16 octobre 2025,

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER l'instauration d'un nouveau cycle hebdomadaire de travail à 37 heures 30 minutes pour un agent à temps complet à compter du 1er janvier 2026
- DIRE que le cycle de travail à 37H30 ouvre droit à 15 RTT annuels
- PRÉCISER qu'en cas de travail à temps non complet ou à temps partiel, le cycle de travail hebdomadaire est privatisé, ainsi que le nombre de jours de RTT attribués
 - Temps de travail à 90 % : 13,5 jours de RTT
 - Temps de travail à 80 % : 12 jours de RTT
 - Temps de travail à 70 % : 10,5 jours de RTT
 - Temps de travail à 60 % : 9 jours de RTT
 - Temps de travail à 50 % : 7,5 jours de RTT

Un jour de RTT est déduit tous les 15 jours d'absence consécutives



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

- AUTORISER la mise à jour du règlement intérieur de la collectivité pour y intégrer ces éléments
- CONFIRMER que les autres dispositions du protocole temps de travail (délibération 2021-151 du 15 décembre 2021) restent inchangées
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 et 64111 du budget principal de la commune et du budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais - exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
AVANTAGES SOCIAUX – TITRES DE RESTAURATION
Mise à jour des modalités de versement

N°2025_115

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Comme défini dans l'article L731-1 du Code général de la fonction publique, l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Comme précisé dans l'article L731-4 du Code général de la fonction publique, c'est l'organe délibérant qui détermine le type d'action sociale et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article L. 731-3 ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Considérant l'article L732-2 du Code général de la fonction publique indiquant que lorsque l'employeur public ne peut faire bénéficier d'un dispositif de restauration collective compatible avec le lieu d'exercice des fonctions, des titres-restaurants peuvent être attribués à l'agent public dans les conditions prévues par le chapitre II du titre VI du livre II de la troisième partie du code du travail.

Considérant la délibération 2022-081 du 15 juin 2022 instaurant les modalités de versement des titres de restauration à la Ville et la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais.

Les apprentis ont droit au bénéfice des titres de restauration, au même titre que les autres agents de la collectivité.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- PRÉCISER que le versement des titres de restauration aux apprentis (sous contrat d'apprentissage) intervient uniquement pendant les périodes où l'apprenti travaille au sein de la collectivité
- CONFIRMER que lorsque les apprentis sont en Centre de formation, sous statut de jeune travailleur en formation, l'employeur n'a pas obligation de verser les titres de restauration
- AUTORISER la mise à jour du règlement intérieur de la collectivité pour y intégrer ces éléments
- CONFIRMER que les autres dispositions de la délibération 2022-081 du 15 juin 2022 restent inchangées
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 6488 du budget principal de la commune et du budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais - exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE
COMPLÉMENTAIRE PORTÉE PAR LE CDG69 - RISQUE PRÉVOYANCE
Autorisation de signature

N°2025_116

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1er janvier 2025 (montant minimal de 7 euros brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité (articles 3 et 4 du décret précité)
- Les risques santé à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal de 15 euros brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins »

Le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a procédé au lancement d'un appel public à concurrence régi par les dispositions du décret n°2011-1474 en vue de conclure des conventions de participation à la protection sociale complémentaire.

Le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a sélectionné, à l'issue de cette consultation et après analyse des candidatures et des offres, par délibération n° 2025-33 du 30 juin 2025 et après avis de son CST rendu le 16 juin 2025 :

- Pour le risque prévoyance, l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représenté par l'intermédiaire en assurance COLLECTTEAM
- Pour le risque santé, l'organisme d'assurance Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération 2025-033 du 15 avril 2025 donnant mandat au CDG69 pour mener la procédure de mise en concurrence et conclure une convention de participation,

Vu l'avis du comité social territorial du 16 octobre 2025,

Vu la convention d'adhésion au dispositif de protection sociale complémentaire annexée,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Brignais d'adhérer à la convention de participation en matière de prévoyance pour ses agents,

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER la convention d'adhésion qui lie la collectivité et le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon et AUTORISER le Maire à la signer ainsi que tout document afférent
- DÉCIDER d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG69 pour le risque « prévoyance » et au contrat collectif d'assurance correspondant, souscrits auprès de l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représenté par l'intermédiaire en assurance COLLECTTEAM
- DIRE que les garanties prendront effet à compter du 1er janvier 2026



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

- DÉCIDER de continuer à verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance pour le risque « prévoyance » selon les tranches suivantes :

TRANCHE DE RÉMUNÉRATION BRUTE	MONTANT DE PARTICIPATION BRUT MENSUEL
0 € à 500 €	7,00 €
500 € à 1 000 €	7,00 €
1 001 € à 1 350 €	7,53 €
1 351 € à 1 600 €	8,61 €
1 601 € à 1 750 €	9,69 €
1 751 € à 2 000 €	10,76 €
2 001 € à 2 200 €	11,84 €
2 201 € à 2 500 €	12,92 €
2 501 € à 2 700 €	15,07 €
2 701 € à 3 000 €	16,14 €
3 001 € à 3 200 €	17,22 €
3 201 € à 3 500 €	18,30 €
3 501 € à 4 000 €	19,37 €
4 001 € à 5 000 €	23,68 €
5 001 € à 5 500 €	25,83 €
> 5 501 €	30,13 €

Cette participation sera versée aux agents qui adhéreront au contrat conclu dans le cadre de la convention de participation du CDG69 pour le risque « prévoyance »

- APPROUVER le taux de cotisation proposé aux agents fixé à 2,45 % (correspondant au groupe 3 sur les 4 groupes établis par l'assureur) pour le régime de base prévoyance pour l'année 2026 et préciser que ce taux peut être amené à évoluer
- AUTORISER le Maire à signer tout document contractuel, y compris tout avenant, avec le prestataire retenu dans le cadre de la convention de participation, nécessaires à leur mise en œuvre
- APPROUVER le paiement au CDG69 d'une participation annuelle de 400 € relative aux frais de gestion qui correspond aux tranches ci-dessous

Les effectifs de la commune comptant 272 agents (moyenne constatée entre janvier et septembre 2025)

Strates	Santé	Prévoyance
1 à 30 agents*	100 €	100 €
31 à 50 agents	200 €	200 €
51 à 150 agents	300 €	300 €
151 à 300 agents	400 €	400 €
301 à 500 agents	500 €	500 €
501 à 1 000 agents	600 €	600 €
Collectivités non affiliées	900 €	900 €

- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 6478 du budget principal de la commune et chapitre 011 - compte 611 du budget principal de la commune et du budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais - exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



Page 3 sur 3



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

TABLEAU DES EMPLOIS

Mise à jour au 1er janvier 2026

N°2025_117

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- DIRE que les créations d'emplois résultent de deux opérations liées à leur double nature : emplois budgétaires et postes de travail
- L'organe délibérant :
- Vote un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi (permanent ou non permanent)
 - Inscrit le nouvel emploi au tableau des emplois annexés au budget. Sur ce tableau figure l'ensemble des emplois de la collectivité ou de l'établissement
- VALIDER qu'au 1er janvier 2026, le tableau des emplois de la Ville de Brignais présente 220 postes budgétés et 211 postes pourvus répartis comme suit :
 - 190 emplois permanents budgétés et 185 pourvus
 - 30 emplois non permanents budgétés et 26 pourvus
 - VALIDER qu'au 1er janvier 2026, le tableau des emplois de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais comporte 6 postes budgétés et 6 postes pourvus répartis comme suit :
 - 6 emplois permanents budgétés et 6 pourvus
 - DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 du budget principal de la commune et du budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais - exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent

N°2025_118

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- MODIFIER, compte tenu de la demande écrite (de changement de la durée hebdomadaire de service) d'un agent territorial, la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'adjoint technique :
 - Un emploi permanent à temps non complet (80%) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, filière technique
 - Grades ouverts : adjoint technique (C1), adjoint technique principal de 2ème classe (C2), adjoint technique principal de 1ère classe (C3)
 - Quotité de travail : temps non complet, 28 heures hebdomadaires
 - Mission globale : assurer l'entretien ménager des établissements scolaires et/ou des bâtiments municipaux
- AUTORISER la modification de cet emploi permanent à compter du 1er décembre 2025, sa modification au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- INDIQUER que les modalités indemnитaires de cet emploi seront les suivantes :
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
- AUTORISER le recrutement sur cet emploi permanent d'agents contractuels pour pourvoir cet emploi en cas de vacance de poste, sur le fondement des articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique et de la loi n°2019-828 du 6 août 2019
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune - exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – SERVICE ANIMATION JEUX / LUDOTHÈQUE
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS
Renouvellement d'emplois vacataires – Année 2026

N°2025_119

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La Ville de Brignais et son service animation jeux (ludothèque) souhaitent continuer de faire appel à un/des emploi(s) vacataire(s) afin d'apporter de manière temporaire une aide humaine pour certaines animations proposées par la ludothèque.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, le renouvellement d'emplois vacataires non permanents est nécessaire afin d'assurer cette mission de service public.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 31 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, 0 non-participations, délibère pour

- AUTORISER le renouvellement d'emplois vacataires non permanents affectés au service animation-jeux (ludothèque) pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, leur inscription au tableau des emplois non permanents ainsi que leur inscription au budget des crédits nécessaires pour l'année 2026
- AUTORISER le renouvellement du volume d'heures à hauteur de 280 heures annuelles maximum
- PRÉCISER que :
 - le cadre d'emplois défini sera celui des adjoints d'animation territoriaux
 - le lieu de travail est fixé au sein de la commune de Brignais
 - les missions confiées seront : l'accueil du public, la participation aux animations, l'aménagement des espaces de jeux, le transport, l'installation et le nettoyage des jeux, la réalisation ponctuelle des tâches administratives (inscription des enfants, commande de jeux, réservation de minibus, envoi des plannings...)
- FIXER la rémunération horaire brute de la vacation comme suit :

Niveau de diplôme dans le domaine du jeu et de l'animation	Taux horaire de rémunération brut
Sans diplôme et Certification professionnelle de niveau V (CAP/BEP)	Salaire minimum interprofessionnelle de croissance en vigueur
Certification professionnelle de niveau IV (Baccalauréat)	15,00 €
Certification professionnelle de niveau III (BTS/DUT)	17,00 €
Certification professionnelle de niveau II (Licence)	19,00 €
Certification professionnelle de niveau I (Master et plus)	25,00 €

- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 du budget principal de la commune - exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD



Page 2 sur 2